



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

MANUEL DU CANDIDAT

DELF B1

Versions tout public / scolaire / junior

Sèvres, juillet 2026

Département évaluation et certifications

Ce manuel est destiné aux candidats qui veulent passer

le DELF B1 version tout public, scolaire ou junior.

Il présente le déroulement de l'examen et propose des conseils pour chaque épreuve mais n'a pas vocation à se substituer à une préparation linguistique et méthodologique.

Retrouvez des exemples d'épreuves sur le site de France Éducation international :

<https://www.france-education-international.fr/delf-dalf>

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	4
1.1. QUI PASSE LE DELF ?.....	4
1.2. POURQUOI PASSER UN DELF ?.....	4
2. C'EST PARTI !.....	5
2.1. JE CHOISIS LE DELF B1.....	5
2.2. POUR CONNAITRE MON NIVEAU DE FRANÇAIS.....	5
2.3. POUR M'INSCRIRE A UN EXAMEN.....	5
2.4. JE DÉCOUVRE L'EXAMEN.....	5
2.4.1. <i>LE DELF VERSION TOUT PUBLIC.....</i>	<i>6</i>
2.4.2. <i>LE DELF VERSION SCOLAIRE ET JUNIOR.....</i>	<i>7</i>
3. LES ÉPREUVES COLLECTIVES.....	8
3.1. LE JOUR DES ÉPREUVES COLLECTIVES.....	8
3.2. LES DIFFÉRENTS TYPES DE QUESTIONS.....	9
3.3. COMPRÉHENSION DE L'ORAL.....	10
3.4. COMPRÉHENSION DES ÉCRITS.....	11
3.5. PRODUCTION ÉCRITE.....	11
4. L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE.....	14
4.1. LE JOUR DE L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE.....	14
4.2. PRODUCTION ORALE.....	14
4.2.1. <i>PARTIE 1 : L'ENTRETIEN DIRIGÉ.....</i>	<i>15</i>
4.2.2. <i>PARTIE 2 : L'EXERCICE EN INTERACTION.....</i>	<i>16</i>
4.2.3. <i>PARTIE 3 : L'EXPRESSION D'UN POINT DE VUE.....</i>	<i>17</i>
5. ET APRÈS ?.....	18
6. DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT.....	20
7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	23

1. Introduction

Le DELF est le **diplôme d'études en langue française**. C'est un diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale. Il y a 4 diplômes correspondant aux 4 premiers niveaux décrits par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) : DELF A1, DELF A2, DELF B1, DELF B2.

Chaque diplôme est indépendant (par exemple, je peux passer le B1 sans avoir obtenu le A2 avant).

Chaque diplôme évalue 4 compétences :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production orale
- Production écrite

1.1. Qui passe le DELF ?

Version **tout public** dans le monde entier

Le DELF s'adresse aux personnes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Peuvent également être autorisés à se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du DELF, même s'ils sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français :

- les élèves des établissements à enseignement homologué à l'étranger ;
- les personnes qui doivent, en raison d'exigences du pays ou de l'établissement d'enseignement supérieur qui les accueille, justifier de la possession d'un niveau en langue française par référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

Version **scolaire** en France

En France, l'introduction du DELF scolaire est soumise à la signature d'une convention entre France Éducation international et la DGESCO.

Le DELF scolaire est un examen à destination des élèves allophones nouvellement arrivés en France inscrits dans le système scolaire français depuis moins de 4 ans et bénéficiant d'un enseignement de français langue seconde en UPE2A ou en module de suivi linguistique.

Les sessions sont organisées chaque année dans les établissements scolaires selon un calendrier fixé conjointement avec France Éducation international et ne concernent que les niveaux A1, A2 et B1. Le DELF B2 n'entre pas dans le champ de la convention.

Les inscriptions sont gratuites et se font directement dans les établissements scolaires par le biais des CASNAV.

Version **scolaire** dans le reste du monde (hors France) et version **junior** dans le monde entier

Le DELF junior et le DELF scolaire sont destinés aux adolescents, étrangers ou français (originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français), qui n'ont pas le français en langue maternelle, et qui souhaitent valoriser leurs compétences dans cette langue.

Les thématiques du DELF junior et du DELF scolaire sont identiques. Elles s'adaptent aux contextes de la vie personnelle et éducationnelle des adolescents.

1.2. Pourquoi passer un DELF ?

Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels de langue française, harmonisés sur les niveaux du [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#). Gages de qualité, ils bénéficient d'une reconnaissance internationale et sont valables à vie.

Ils constituent un véritable atout pour un parcours professionnel en renforçant l'employabilité et en favorisant l'évolution de carrière.

Sur le plan académique, ils facilitent la mobilité étudiante en donnant accès à des formations proposées par des universités françaises, européennes ou francophones, ainsi que par certaines grandes écoles.

Ils sont également pris en compte dans le cadre de certaines démarches administratives, notamment pour l'obtention d'un titre de séjour en France et dans certains pays francophones, ou pour une demande d'acquisition de la nationalité française.

Il est recommandé de vérifier auprès des administrations ou des établissements concernés le niveau de diplôme requis selon votre situation.

2. C'est parti !

2.1. Je choisis le DELF B1

Je choisis de passer le DELF B1 si je peux :

- ✓ raconter un événement, une expérience, un rêve, des faits;
- ✓ décrire un espoir, un but, un projet;
- ✓ donner mon opinion et la justifier avec des arguments;
- ✓ exprimer mes sentiments;
- ✓ exprimer mon accord ou mon désaccord et expliquer pourquoi;
- ✓ faire des propositions, des hypothèses, donner des conseils;
- ✓ comprendre les éléments importants de l'actualité (article de journal, journal télévisé, émission de radio);
- ✓ faire des propositions, des hypothèses, donner des conseils;
- ✓ convaincre quelqu'un;
- ✓ me débrouiller dans des situations imprévues de la vie quotidienne et en voyage dans un pays où la langue cible est parlée;
- ✓ organiser une présentation ou un discours, dans un ordre logique.

2.2. Pour connaître mon niveau de français

Je peux passer le TCF. Je me renseigne sur <https://www.france-education-international.fr/test/tcf-tout-public>
Je peux aussi me connecter sur les sites suivants :

- RFI : <http://savoirs.rfi.fr/fr/testez-votre-niveau-de-francais#chapitre-1>
- TV5 Monde : <http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/accueil-tcf>
- Ev@lang : <https://www.france-education-international.fr/evalang?langue=fr>. Ce test est proposé par certaines entreprises et certains centres de formation; je me renseigne sur le site ou directement auprès des centres.

2.3. Pour m'inscrire à un examen

Pour m'inscrire à un examen et connaître les tarifs et les dates de passation, je me renseigne auprès du centre le plus proche de chez moi sur le site suivant :

- <https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte>

Après l'inscription, je reçois une convocation avec le lieu de l'examen, la date et l'heure.

2.4. Je découvre l'examen

Il y a **trois épreuves collectives** durant lesquelles d'autres candidats passent en même temps l'épreuve, dans la même salle, et **une épreuve individuelle** où chaque candidat est seul devant 2 examinateurs.

[Conseils de préparation à l'examen du DELF B1 tout public](#)

[Conseils de préparation à l'examen du DELF B1 junior / scolaire](#)

Epreuves collectives		Durée
	Compréhension de l'oral : 3 exercices Écouter des documents et répondre à des questions. (deux écoutes)	25 minutes
	Compréhension des écrits : 2 ou 3 exercices* Lire des documents et répondre à des questions.	45 minutes
	Production écrite : 1 exercice Écrire 1 texte de 160 mots minimum.	45 minutes
Epreuve individuelle		Durée
	Production orale : 3 exercices Entretien dirigé / Exercice en interaction / Expression d'un point de vue	15 minutes Préparation de 10 minutes

* Selon le format d'épreuves proposé le jour de l'examen. Deux formats (format 1 et format 2) sont en circulation.

2.4.1. Le DELF version tout public

DELF version tout public - niveau B1

ÉPREUVES COLLECTIVES		DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes). <i>Durée maximale des documents : 6 minutes</i>	25 minutes environ	/25	
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs documents écrits : • dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée ; • analyser le contenu d'un document d'intérêt général.	45 minutes	/25	
3 Production écrite Expression d'une attitude personnelle sur un thème général (essai, courrier, article...).	45 minutes	/25	

ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Épreuve en trois parties : • entretien dirigé ; • exercice en interaction ; • expression d'un point de vue à partir d'un document déclencheur.	15 minutes environ Préparation : 10 minutes (ne concerne que la 3 ^e partie de l'épreuve)	/25

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
 Note minimale requise par épreuve : 5/25
 Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 55 minutes

NOTE TOTALE /100

Photocopier, photocopier ou réutiliser les sujets du DELF et du DALF est interdit et entraînera des sanctions à votre égard.

CODE CANDIDAT
 -

Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat.

Nom :

Prénom :

3 épreuves collectives :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production écrite

+

1 épreuve individuelle :

- Production orale



Chaque épreuve est notée sur 25 points.

✓ Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.

✓ Je dois avoir au minimum 5 points sur 25 par épreuve.

✗ Une note inférieure à 5 points sur 25 dans une épreuve est éliminatoire.

2.4.2. Le DELF version scolaire et junior

DELF version scolaire et junior – niveau B1

ÉPREUVES COLLECTIVES		DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs documents enregistrés ayant trait à des situations de la vie quotidienne (deux écoutes). <i>Durée maximale des documents : 6 minutes</i>	25 minutes environ	/25	
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs documents écrits : • dégager des informations utiles par rapport à une tâche donnée ; • analyser le contenu d'un document d'intérêt général.	45 minutes	/25	
3 Production écrite Expression d'une attitude personnelle sur un thème général (essai, courrier, article...).	45 minutes	/25	

+

ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Épreuve en trois parties : • entretien dirigé ; • exercice en interaction ; • expression d'un point de vue à partir d'un document déclencheur.	15 minutes environ <i>Préparation : 10 minutes (ne concerne que la 3^e partie de l'épreuve)</i>	/25

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
 Note minimale requise par épreuve : 5/25
 Durée totale des épreuves collectives : 1 heure 55 minutes

NOTE TOTALE /100

Photocopier, photographier ou réutiliser les sujets du DELF est interdit et entraînera des sanctions à votre égard.

CODE CANDIDAT
 -

Voulez à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat.

Nom :

Prénom :

3 épreuves collectives :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production écrite



1 épreuve individuelle :

- Production orale



Chaque épreuve est notée sur 25 points.

✓ Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.

✓ Je dois avoir au minimum 5 points sur 25 par épreuve.

✗ Une note inférieure à 5 points sur 25 dans une épreuve est éliminatoire.

3. Les épreuves collectives

3.1. Le jour des épreuves collectives

(Compréhension de l'oral, compréhension des écrits et production écrite)

- Étape 1: j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant le début.
- Étape 2: j'ai avec moi ma pièce d'identité, ma convocation et un stylo non effaçable.
- Étape 3: je vérifie l'orthographe de mon nom et je signe la feuille de présence.
- Étape 4: le surveillant explique le déroulement des épreuves et distribue les sujets.
- Étape 5: je remplis la première page :

Le code candidat est écrit sur ma convocation. Je le recopie, un chiffre par case.

CODE CANDIDAT : -

 Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat

Nom : _____ Prénom : _____

J'écris mon nom et mon prénom.
Ces deux informations seront cachées, ainsi le correcteur ne connaîtra pas l'identité du candidat.

Les épreuves collectives durent 1h55. Il y a 3 épreuves qui se suivent :

- la compréhension de l'oral (25 minutes)
- la compréhension des écrits (45 minutes)
- la production écrite (45 minutes)

Important : Deux formats sont en circulation.



Pendant les épreuves B1, il est interdit :

- de parler avec un autre candidat ;
- d'utiliser un dictionnaire.

Le téléphone portable et tout objet connecté doivent être éteints et rangés.
Tout manquement entraînera des sanctions.

3.2. Les différents types de questions

Pour les épreuves de compréhension, je dois répondre à des questions sur les documents.

Voici, les différents types de questions que je peux avoir :

▪ Les questions avec plusieurs choix possibles

Je choisis la bonne réponse entre trois choix et je coche la case. Il n'y a qu'une seule bonne réponse.

Si je veux corriger une réponse, j'entoure la réponse que je veux garder.

Quels objets recherche-t-on particulièrement pour les enfants sur ces sites ?

- A. ☒ Des jouets.
 B. ☐ Des tablettes.
 C. ☒ Des vêtements.

▪ Les questions avec réponses courtes

J'écris la réponse attendue. Je n'ai pas besoin d'écrire de longues phrases. La réponse attendue peut être un mot, un nom ou un chiffre.

De quel sorte de site parle le journaliste ?

.....

▪ Le oui ou non pour la compréhension des écrits

Je mets une croix dans la case «oui» ou «non». Si je commets une erreur, je peux faire comme avec les questions à choix multiple en entourant la réponse finale.

Au Balcon

Depuis la salle panoramique de ce restaurant, la vue sur la ville de Lyon est magnifique. C'est le cadre idéal pour un dîner romantique, mais c'est aussi un endroit tranquille pour les repas d'affaires. La cuisine est classique et à base de produits régionaux. Le menu « tout légumes » est très apprécié des personnes qui ne mangent ni viande, ni poisson.

Le menu « tradition » permet de goûter d'excellents produits, comme la truite saumonée, le gâteau de légumes ou le dessert au chocolat. Les serveurs sont mal organisés, c'est dommage.

Au balcon

- 1 Cuisine régionale
- 2 Menu sans viande ni poisson
- 3 Lieu calme
- 4 Service de qualité

Oui

☒
☐
☐
☐

Non

☒
☐
☐
☐

▪ Le vrai ou faux pour la compréhension des écrits

Je mets une croix dans la case «vrai» ou «faux». Si on me le demande, je dois justifier en relevant dans le document l'information qui m'a aidé à trouver la réponse et je la recopie.

Vrai ou faux ? Cochez (☒) la case correspondante et recopiez la phrase ou la partie de texte qui justifie votre réponse : (1,5 point)

1 point par affirmation à traiter. Le candidat obtient la totalité des points si le choix Vrai/Faux ET la justification sont corrects, sinon aucun point.

La totalité des pièces des appareils peut être recyclée.

Justification :

Vrai

Faux

3.3. Compréhension de l'oral

L'épreuve de compréhension orale dure environ 25 minutes. Je dois écouter 3 documents audio et répondre aux questions de chaque exercice.

- Exercice 1 : comprendre un dialogue sur des situations de la vie quotidienne.
- Exercice 2 : comprendre une émission de radio sur un sujet professionnel.
- Exercice 3 : comprendre une émission de radio sur un sujet courant.

Important : Deux formats d'épreuves sont en circulation.

Les 2 consignes possibles, selon le format que vous aurez le jour de l'examen :

La consigne au format 1 :

Vous allez écouter plusieurs documents. Il ya deux écoutes.

Avant chaque écoute, vous entendez le son suivant.

Pour répondre aux questions, cochez ☒ la bonne réponse.

La consigne au format 2 :

Vous allez entendre trois enregistrements, correspondant à trois documents différents. Pour le premier et le deuxième documents, vous avez :

- 30 secondes pour lire les questions ;
- une première écoute, puis 30 secondes de pause pour répondre aux questions ;
- une seconde écoute, puis 1 minute de pause pour compléter vos réponses.

Pour répondre aux questions, cochez ☒ la bonne réponse ou écrivez l'information demandée.



Quelques conseils et informations :

- ✓ Je lis bien la consigne et les questions avant la première écoute.
- ✓ Les questions sont dans l'ordre des documents audio, je suis l'ordre.
- ✓ Si je ne connais pas certains mots, j'essaie de deviner leur sens général d'après le contexte. Je me concentre sur la compréhension du document en général.
- ✓ Pendant la première écoute, je repère la situation générale (qui parle ? à quel sujet ?).
- ✓ Pendant la première écoute, je réponds aux questions les plus simples.
- ✓ Si je ne sais pas répondre à une question, je réponds aux questions suivantes.
- ✓ Pendant la deuxième écoute, je vérifie mes réponses et je les complète.
- ✓ À la fin des écoutes, je relis mes réponses et je les corrige si besoin.

3.4. Compréhension des écrits

Cette épreuve dure 45 minutes. Il y a 2 ou 3 exercices selon le format proposé. Pour chaque exercice, je dois lire un ou plusieurs documents et répondre aux questions.

- Exercice 1: repérer des informations dans une brochure, une annonce, un menu pour réaliser une tâche donnée.
- Exercice 2 (et 3) : comprendre un article d'intérêt général.

La consigne :

Pour répondre aux questions, cochez ☒ la bonne réponse ou écrivez l'information demandée.



Quelques conseils et informations :

- ✓ J'utilise moins de temps pour le 1^{er} exercice qui est un exercice de lecture rapide que pour l'exercice 2 (et 3).
- ✓ Je lis attentivement les consignes et les questions de l'exercice avant de commencer.
- ✓ Les questions de l'exercice 2 (et 3) sont dans l'ordre du texte.
- ✓ À la 1^{ère} lecture, je souligne les informations importantes qui vont m'aider à répondre aux questions.
- ✓ Pour l'exercice 1: je dois mettre une croix pour chaque critère et pour chaque annonce, puis répondre à la question. La réponse à la question doit être logique par rapport aux croix de mon tableau ; si elle n'est pas logique, je perds 1 point.
- ✓ Pour l'exercice 2 (et 3): je repère d'abord le type de document, le titre, l'auteur etc.; cela m'aidera à répondre aux questions. Je lis les questions.
- ✓ Je fais une 1^{ère} lecture pour comprendre le sens global, puis une 2^{ème} pour comprendre les détails. Pour l'exercice 2 (et 3) : je réponds à toutes les questions même si je ne suis pas sûr, car si je ne réponds pas, je perds des points.
- ✓ Je garde 5 minutes pour me relire.

3.5. Production écrite

Cette épreuve dure 45 minutes. Il y a 1 seul exercice.

Je dois exprimer un point de vue personnel sur un sujet général de type professionnel (seulement pour la version tous publics) ou éducationnel.

Je peux écrire une lettre, un courriel, un article de journal ou un essai pour un forum, pour exprimer un point de vue personnel à partir d'un document écrit.

J'utilise 45 minutes pour préparer cette production. Je dois écrire minimum 160 mots. Je peux écrire plus mais je ne dois pas écrire moins.

Au niveau B1, je dois écrire 160 mots minimum. Je peux écrire plus, mais je ne dois pas écrire moins.



Comment compter le nombre de mots ?

Un mot est un ensemble de caractères, séparé par un espace. Exemples :

- « Je mange une pomme » = 4 mots
- « J'ai fait des travaux chez moi » = 6 mots (« j'ai » = 1 mot)
- « Rendez-vous » = 1 mot

Réalisation de la tâche	... / 5
- Le type de texte demandé dans la consigne peut être une lettre ou un article. Le type de texte que j'écris correspond à la consigne. - Le thème demandé dans la consigne peut être le travail, l'école, etc. Le thème de mon texte correspond à la consigne. - Je peux décrire des faits. - Je peux décrire des événements passés. - Je peux décrire des expériences personnelles. - Je peux donner des exemples pour illustrer ce que je dis. - Je peux donner mes impressions sur quelqu'un ou quelque chose. - Je peux présenter mes idées et mes sentiments. - Je peux donner mon opinion et la justifier avec des exemples.	
Cohérence et cohésion	... / 5
- Je peux écrire un texte cohérent : il y a un début et une fin. - Mes phrases sont dans un ordre logique et s'enchaînent comme une suite de points avec des mots comme « d'abord, ensuite, enfin ... ». - Je fais attention à la ponctuation et la mise en page pour faciliter la lecture de la production.	
Adéquation sociolinguistique	... / 5
- J'utilise les formules de politesse adaptées au contexte. - J'utilise « tu » ou « vous » selon la personne à qui je parle. - J'adapte mon texte à la situation et à la personne à laquelle j'écris : j'évite par exemple les expressions très familières si je m'adresse à une personne que je ne connais pas.	
Lexique	... / 5
- J'utilise des mots de niveau B1 adaptés à la situation. - J'évite les répétitions et j'utilise des synonymes (d'autres mots pour dire la même chose). - Les mots que j'utilise existent et sont correctement choisis. - Je fais des périphrases quand je ne connais pas un mot. - Je fais attention à l'orthographe des mots pour faciliter la compréhension, c'est-à-dire que j'essaie d'exprimer la même idée et de décrire le mot que je ne connais pas en utilisant d'autres mots et expressions français.	
Morphosyntaxe	... / 5
- Je peux écrire des phrases simples avec un seul verbe conjugué. - Je peux écrire des phrases complexes, c'est-à-dire des phrases longues avec plusieurs verbes conjugués, des pronoms relatifs comme « qui, que... », des conjonctions comme « quand, comme, si ... ». - J'utilise les temps du passé pour raconter un événement passé ou une expérience : passé composé, imparfait, plus-que-parfait, passé récent. - J'utilise le conditionnel pour faire des hypothèses, donner des conseils, faire des propositions. - J'accorde les noms et les adjectifs en genre (féminin/masculin) et en nombre (singulier/pluriel). - J'utilise correctement les pronoms et les prépositions.	

Total : ... / 25



Quelques conseils et informations :

- ✓ Je fais attention à mon écriture : elle doit être claire et lisible.
- ✓ Si je me trompe, je dois rayer proprement et réécrire en dessous.
- ✓ Je lis attentivement la consigne. Elle m'indique le type d'écrit (un courriel, une lettre ou un article), la situation, les événements à décrire, les sentiments et les opinions à développer.
- ✓ J'utilise une feuille pour écrire mes idées.
- ✓ J'utilise 10 minutes environ pour réfléchir et noter mes idées sur une feuille de brouillon, 30 minutes environ pour écrire ma production sur la copie et 5 minutes environ pour relire et vérifier l'orthographe et la grammaire (Important : le brouillon n'est pas corrigé).
- ✓ Je conjugue mes verbes au passé pour présenter des expériences personnelles ; j'utilise le conditionnel pour donner des conseils.
- ✓ Je donne mon opinion et je la justifie ; je pense à donner des exemples.
- ✓ J'utilise des connecteurs pour relier mes idées et construire mon discours.
- ✓ Je compte le nombre de mots. J'écris le nombre de mots en bas de la copie d'examen.

4. L'épreuve individuelle

4.1. Le jour de l'épreuve individuelle

Il n'y a qu'une seule épreuve : la production orale.

Elle dure 10 à 15 minutes. J'ai un temps de préparation de 10 minutes

Durant l'épreuve individuelle, je fais la production orale.

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant le début.
- Étape 2 : j'ai avec moi ma pièce d'identité, ma convocation et un stylo.
- Étape 3 : je vérifie l'orthographe de mon nom et je signe la feuille de présence.

Je salue les examinateurs quand je rentre dans la salle.

Il y a **deux examinateurs**. Un examinateur me parle et me pose des questions ; l'autre examinateur prend des notes sur ce que je dis. Il écrit mes erreurs et aussi ce que je réussis.



- Les dictionnaires ne sont pas autorisés.
- Le téléphone portable et tout objet connecté doivent être éteints et rangés.
- Le surveillant me donne une feuille de brouillon et les sujets.
- À la fin, je ne garde aucun document.

4.2 Production orale

Il y a 3 parties. Elles se déroulent dans cet ordre :

- l'entretien dirigé (2 à 3 minutes) : Pas de préparation pour cette partie.
- l'exercice en interaction (3 à 4 minutes) : Pas de préparation pour cette partie.
- l'expression d'un point de vue (5 à 7 minutes) : Je prends 2 sujets, je les lis et je choisis celui que je préfère. J'ai 10 minutes pour préparer cette partie.

La consigne :

L'épreuve comporte trois parties. Avant le début de l'épreuve, vous tirez au sort deux sujets pour la partie 3. Vous en choisissez un. Ensuite, vous disposez de 10 minutes pour préparer cette partie. Lors de la passation, les trois parties s'enchaînent.

Pour l'ensemble des 3 parties	... / 13
Lexique (étendue et maîtrise) Je peux utiliser des mots de niveau B1 adaptés au thème et au contexte de l'exercice.	... / 5
Morphosyntaxe - Je peux faire des phrases simples et utiliser des expressions simples de niveau B1. - Je peux faire des phrases complexes de niveau B1, c'est-à-dire des phrases longues avec plusieurs verbes conjugués.	... / 4
Maîtrise du système phonologique - Mon discours est plutôt fluide et facile à suivre : j'ai un bon débit de parole (ni trop rapide, ni trop lent), je fais les liaisons, etc. - Ma prononciation est correcte. Mon accent ne gêne pas la compréhension.	... / 4



Quelques conseils :

- ✓ Je salue les examinateurs quand j'arrive et quand je pars.
- ✓ Je regarde les examinateurs quand je parle.
- ✓ Si je veux utiliser un mot que je ne connais pas en français, j'essaye de trouver un autre mot qui veut dire la même chose, ou bien je l'explique autrement.
- ✓ Si je ne comprends pas ce que l'examineur dit, je lui demande de répéter ou de parler plus lentement.
- ✓ J'articule quand je parle.
- ✓ J'utilise des connecteurs pour relier mes idées et construire un discours organisé.

4.2.1. Partie 1 : L'entretien dirigé

La consigne :

1

Entretien dirigé sans préparation

2 à 3 minutes

Vous parlez de vous, de vos activités, de vos centres d'intérêt. Vous parlez de votre passé, de votre présent et de vos projets.

L'épreuve se déroule sur le mode d'un entretien avec l'examineur qui commence le dialogue par une question (exemple : « Bonjour ! Pouvez-vous vous présenter, me parler de vous, de votre famille ? »).

Pas de préparation pour cette première partie.

Je dois me présenter et parler de moi. Je peux parler de ma famille, de mon travail ou de mes études, de ce que j'aime faire et ce que je n'aime pas faire, de mes habitudes, du passé, du présent et de mon avenir.

L'examineur me pose d'autres questions pour compléter ce que je dis, par exemple :

- *Qu'allez-vous faire pendant vos prochaines vacances ?*
- *Qu'avez-vous fait le week-end dernier ?*

1 ^{ère} partie – Entretien dirigé	... / 4
- Je peux me présenter et parler de moi, de ma famille, de mes activités, etc. - Je peux parler de mes loisirs, de mes projets et donner des explications. - Je peux parler sans préparation et répondre aux questions de l'examineur. - Je peux m'exprimer au moins 1 minute 30 à 2 minutes de façon autonome et apporter de nombreux détails.	

4.2.2. Partie 2 : L'exercice en interaction

La consigne :

2 Exercice en interaction sans préparation

3 à 4 minutes

**Vous tirez au sort deux sujets et vous en choisissez un.
Vous jouez le rôle qui vous est indiqué.**

Pas de préparation pour cette deuxième partie.

Je joue un rôle comme au théâtre. Il s'agit d'une situation inhabituelle de la vie quotidienne. Je dois donner mon opinion et faire des propositions pour trouver une solution.

Chaque sujet décrit la situation, ce que je dois faire et indique le rôle de l'examineur.

Exemple (DELFL tout public) :

Le genre masculin est utilisé pour alléger le texte. Vous pouvez naturellement adapter la situation en adoptant le genre féminin.

EX.2 ▶ SUJET 3 (3 à 4 min)

Vous êtes en France et vous proposez à votre ami français de partir en week-end. Il n'a pas envie de voyager et vous propose de partir avec un autre ami. Vous lui expliquez pourquoi c'est très important pour vous d'y aller avec lui.

L'examineur joue le rôle de l'ami français.

Le rôle de l'examineur

La description de la situation

2 ^{ème} partie – Exercice en interaction	... / 4
- Je peux utiliser les règles de politesse adaptées à la situation « bonjour/salut », « s'il vous plaît », « merci », « au revoir » etc. - J'utilise « tu » ou « vous » selon le rôle de l'examineur. - Je peux proposer des solutions pour résoudre la situation. - Je peux exprimer mes sentiments face à la situation. - Je peux insister. - Je peux donner mon opinion et la justifier avec des <i>exemples</i>. - Je peux répondre aux questions et réactions de l'examineur. - Je peux commenter son point de vue. - Je peux vérifier et confirmer ou non, les informations que l'examineur me dit.	

**Quelques conseils :**

- ✓ J'utilise « tu » ou « vous » selon le rôle de l'examineur.
- ✓ J'utilise les formules de politesse et d'appel adaptées à la situation : « Bonjour/Salut », « s'il vous plaît/s'il te plaît », « Merci » et « Au revoir/Salut ».
- ✓ Je présente la situation et le problème à résoudre.
- ✓ Je propose des solutions, je donne mon opinion sur les propositions de l'examineur.
- ✓ Parfois je fais des concessions à l'examineur, mais mon objectif est d'obtenir le meilleur résultat possible pour moi. Je cherche donc à être convaincant et je prends des initiatives.

4.2.3. Partie 3 : L'expression d'un point de vue

La consigne :

3**Expression d'un point de vue avec préparation**

5 à 7 minutes

Vous tirez au sort deux sujets et vous en choisissez un.

Vous dégagéz le thème soulevé par le document et vous présentez votre opinion sous la forme d'un exposé personnel de 3 minutes environ.

L'examineur peut vous poser quelques questions.

J'ai 10 minutes pour préparer cette partie. Je dois préparer un exposé structuré d'environ 3 minutes à partir d'un court document. Voici un exemple (DELFI tout public) :

DOCUMENT 4 **Stress aux examens : comment l'apprivoiser**

« Nous y pensons en nous couchant, en nous réveillant, et certains d'entre nous ont du mal à dormir. Si nous sortons, nous culpabilisons de prendre du temps libre », confient des étudiants à la veille de leurs examens. Valérie, responsable pédagogique : « Au bout d'un certain temps, le cerveau n'a plus la capacité d'assimiler, il vaut donc mieux prendre du repos et se changer les idées. Le stress n'est pas un ennemi, il est même souhaitable : il aide et prépare à l'action. Mais il ne faut pas que le stress soit trop fort, car, dans ce cas, il devient paralysant. Certaines techniques de relaxation et de respiration peuvent aider à le réduire. »

Qu'en pensez-vous ? Etes-vous stressé avant des examens ? Avez-vous certaines techniques pour lutter contre le stress ?

D'après Nice-matin.fr

3 ^{ème} partie – Expression d'un point de vue à partir d'un texte court	... / 4
• Je peux présenter le sujet à développer. • Je peux présenter et expliquer les éléments importants de ma réflexion. • Je peux donner des exemples précis et des arguments pertinents. • Je peux structurer mon discours. • Je peux utiliser des connecteurs pour relier mes idées.	

**Quelques conseils :**

- ✓ Je lis bien le sujet. Je repère d'abord le thème du document.
- ✓ Je note mes idées sur une feuille : je ne fais pas de phrase (sauf pour l'introduction et la conclusion). Je peux organiser mes idées sous forme de plan détaillé ou de schéma.
- ✓ Il doit y avoir une introduction (présentation du document, thème, annonce du plan) et un développement (mon opinion sur le thème avec des exemples).

5. Et après ?

L'examen est terminé, je dois maintenant attendre les résultats. Je me renseigne sur la date de publication des résultats dans mon centre d'examen.

Je peux être dans l'un des 3 cas de figure :

1. Si je suis admis à l'examen

Je retire mon diplôme officiel, qui est valable à vie, auprès de mon centre d'examen. Si je le souhaite, je peux demander une attestation de réussite provisoire, en attendant l'émission de mon diplôme. Attention à ne pas le perdre !



2. Si je ne suis pas admis à l'examen

Je peux m'inscrire au même examen pour la session suivante uniquement après avoir reçu mes résultats.

3. Si j'ai commis une tentative de fraude

Une fraude constitue un délit régi par l'article L331-3 du code de l'éducation et par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de ma copie, je risque :



- l'annulation de mes résultats ;
- l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années ;
- des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

FRAUDE AUX EXAMENS DU DILF, DU DELF, DU DALF ET AUX TESTS TCF

LA FRAUDE

PERTURBATION DU BON DÉROULEMENT D'UNE SESSION

ENTRÉE



TOUT ACTE NON AUTORISÉ COMMIS
DE L'ENTRÉE DANS LA SALLE JUSQU'À
LA SORTIE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ
COMME UNE **FRAUDE**

SORTIE



AVOIR UN TÉLÉPHONE
SUR SOI, MÊME ÉTEINT
= **FRAUDE**



AVOIR UNE MONTRE
CONNECTÉE SUR SOI
= **FRAUDE**



COMMUNIQUER PENDANT
L'ÉPREUVE = **FRAUDE**



COPIER = **FRAUDE**



POSSÉDER
UNE ANTI-SÈCHE
= **FRAUDE**

AUTRES INTERDICTIONS



ÉCHANGE DE BROUILLONS
= **FRAUDE**



FALSIFICATION DE DIPLÔME
OU D'ATTESTATION = **FRAUDE**



VOL DE SUJETS
= **FRAUDE**



USURPATION D'IDENTITÉ
= **FRAUDE**



PLAGIAT DE SUJETS
= **FRAUDE**

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE



FRAUDE
OU **TENTATIVE DE FRAUDE**
DANS UN CENTRE D'EXAMEN
DILF, DELF, DALF OU TCF



LE CENTRE D'EXAMEN PRÉVIENT
LES SERVICES DE FRANCE ÉDUCATION
INTERNATIONAL



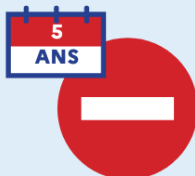
**FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL**

LA **COMMISSION DISCIPLINAIRE**
DE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL
SE RÉUNIT ET PREND SA DÉCISION.
FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE
= MÊMES SANCTIONS

LES CONSÉQUENCES DE LA FRAUDE



ANNULATION
DE VOTRE EXAMEN
OU DE VOTRE TEST



INTERDICTION JUSQU'À 5 ANS
DE PASSER LES ÉPREUVES DU DILF,
DU DELF, DU DALF OU DU TCF



POURSUITES JUDICIAIRES

LA **FRAUDE AUX EXAMENS ET AUX TESTS**
EST UN **DÉLIT**. LES CAS LES PLUS GRAVES
SONT SIGNALÉS À LA JUSTICE

DILF | **DELF**
DALF | **TCF**

6. Droits et devoirs du candidat

Chaque candidat aux épreuves du DELF et du DALF dispose de droits et de devoirs relatifs aux examens.

▪ Inscriptions

Le candidat a le droit de/d'... :

- s'inscrire directement à l'examen de son choix sans devoir justifier de l'obtention de l'examen du niveau précédent ni d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit ;
- s'inscrire à plusieurs niveaux lors d'une même session ;
- s'inscrire dans le centre d'examen agréé de son choix ;
- se présenter autant de fois qu'il le souhaite à un examen jusqu'à l'obtention du diplôme, à condition d'avoir obtenu ses résultats avant de procéder à une nouvelle inscription ;
- bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical 2 mois avant la date des épreuves ;
- se réinscrire au même examen pour la session d'examen suivante après la publication de ses résultats et ce, en cas d'échec comme en cas de réussite à l'examen ;
- demander le remboursement de son inscription ou son report sur la session suivante en cas d'absence justifiée (présenter obligatoirement un certificat médical).

Le candidat a le devoir de/d'... :

- respecter la période d'inscription pour réaliser son inscription auprès d'un centre d'examen ;
- transmettre toutes les informations requises à l'inscription (coordonnées) ;
- régler le montant des droits d'inscription dans la période indiquée ;
- choisir la version de l'examen qui correspond à son profil (grands adolescents et adultes : tout public ; jeunes en âge d'être scolarisés en école secondaire : junior et scolaire ; enfants scolarisés en école élémentaire : Prim) ;
- transmettre au centre d'examen son code candidat s'il a déjà passé un examen DELF ou DALF ;
- signaler au moment de son inscription toute situation de handicap et transmettre son certificat médical.

▪ Convocations et passations

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir une convocation individuelle avec les dates et les horaires des épreuves ;
- utiliser un dictionnaire monolingue uniquement pour les épreuves de production orale du DALF C1, de compréhension des écrits / production écrite et de compréhension de l'oral / production orale du DALF C2 ;
- sortir de la salle de passation des épreuves collectives après la fin de la première heure provisoirement ou définitivement ;
- recevoir des feuilles de brouillon pour préparer ses réponses ;
- écouter le discours de bienvenue du surveillant des épreuves collectives expliquant le déroulement des épreuves et les règles à respecter.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- se présenter aux épreuves aux horaires indiqués sur sa convocation ;
- présenter une pièce d'identité valide le jour de l'examen, comportant une photo et une signature. La pièce d'identité ne doit pas être au format numérique ni photocopiée ;
- ranger toutes ses affaires personnelles, d'éteindre ses appareils électroniques et de les placer à l'endroit indiqué par le surveillant ;
- écrire avec un stylo noir ou bleu non effaçable ;
- respecter l'anonymat de l'examen : le candidat ne doit pas signer sa copie ni utiliser son vrai nom ou prénom dans ses réponses mais doit utiliser un nom d'emprunt (pseudonyme) ;
- ne pas présenter de signe distinctif qui permettrait de reconnaître la copie (dessin, ...) ;
- avoir une attitude calme et respectueuse envers les surveillants et les autres candidats ;
- ne pas diffuser les sujets d'examen et rendre les sujets au surveillant à la fin de l'épreuve ;
- ne pas tricher.

Si le candidat ne respecte pas ces règles, des sanctions seront encourues.

▪ Diplômes et résultats

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir ses résultats dans un délai raisonnable (maximum : 2 mois) ;
- recevoir une attestation de réussite provisoire s'il en fait la demande auprès de son centre d'examen ;
- recevoir un diplôme, valable à vie, imprimé sur du papier sécurisé non falsifiable ;
- avoir une double évaluation sur ses épreuves (deux correcteurs pour les épreuves collectives et deux examinateurs pour l'épreuve individuelle à l'exception du DELF Prim où un seul examinateur est requis pour l'épreuve individuelle) ;
- avoir une évaluation impartiale ;
- consulter sa copie, quel que soit son résultat, selon les modalités précisées par son centre d'examen.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- présenter une pièce d'identité pour récupérer son diplôme ou attestation ;
- accepter ses résultats : le jury est souverain et ses décisions sont fermes et définitives. Le candidat ne peut pas contester ses résultats, sauf dans le cas d'une erreur matérielle ou d'une irrégularité des conditions de passation.

Protection des données

France Éducation international ainsi que les centres d'examen garantissent le respect et la protection des données personnelles des candidats. Celles-ci ne seront pas communiquées à des tiers et seront exclusivement utilisées dans le cadre administratif de l'organisation et du déroulement des examens.

**Note à l'attention des candidats inscrits
aux sessions du DILF, du DELF-DALF et du TCF**

Toute fraude ou tentative de fraude sera punie.

Ce qui peut être constaté avant, pendant ou après la passation de épreuves par toute personne en charge de l'organisation des sessions :

- Fraudes ou tentatives de fraudes :
 - usurpation d'identité ;
 - consultation d'un document non autorisé ;
 - copie sur un autre candidat ;
 - utilisation d'appareil électronique ;
 - falsification ou tentative de falsification des attestations ou diplômes...
- Perturbation du bon déroulement d'une session.



Procès-verbal par le centre d'examen



Saisine de la commission disciplinaire de France Education International



Sanctions applicables, selon les faits rapportés dans le procès-verbal :

- annulation du diplôme ou du test ;
- retrait du diplôme ou de l'attestation ;
- interdiction de passation du test ou du diplôme pendant 1 an, 2 ans ou 5 ans.



7. Informations complémentaires

- Grille d'évaluation des productions B1
Production écrite : <https://www.france-education-international.fr/document/grille-pe-b1>
Production orale : <https://www.france-education-international.fr/document/grille-po-b1>
- Bibliographie et sitographie
<https://liseo.france-education-international.fr/site/bibliographies/bibliographie-ressources-preparation-delf-dalf.pdf>
- Inventaire linguistique
<https://www.france-education-international.fr/document/cecr1>
- Contacts
Toutes les informations sont sur le site de France Éducation international :
<https://www.france-education-international.fr/hub/diplomes-tests>
- Épreuves d'entraînement
Les centres d'examen peuvent organiser des épreuves d'entraînement (compréhension de l'oral et compréhension des écrits uniquement) pour le DELF tout public et scolaire/junior.
En savoir plus : <https://www.france-education-international.fr/article/epreuves-entrainement-delf>

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contactez le centre d'examen le plus proche de chez vous.

Département évaluation et certifications

1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres cedex – France

M. delfdalf@france-education-international.fr
<https://www.france-education-international.fr>